

Feuillet subventions 2026-2027

“Aménagements des territoires - gestion des espèces”

Toute structure de chasse (propriétaire, locataire, associations, ACCA ...) ayant souscrit un contrat d'adhésion obligatoire et à jour de l'ensemble des cotisations dues à la fédération peut bénéficier de subventions.

Il sera tenu compte pour les calculs de la superficie du territoire (droits de chasse signés).

Cluses :

- Bien respecter les dates et obligations.
- **Avertir un technicien de la FDC, au moins 72 heures avant** tout repeuplement de gibier.
- Fournir les originaux des factures et étiquettes sanitaires.
- Pour les plans de gestion, les cultures à gibiers, les parcelles à girobroyer, prendre contact le plus tôt possible avec un technicien, répartition des secteurs ci-dessous.

Secteurs des techniciens

CHAUCHARD J-Emilien
06.80.03.79.02

GRIMAL Thierry
06.80.03.79.03

PEYROU Elisa
06.36.22.32.08

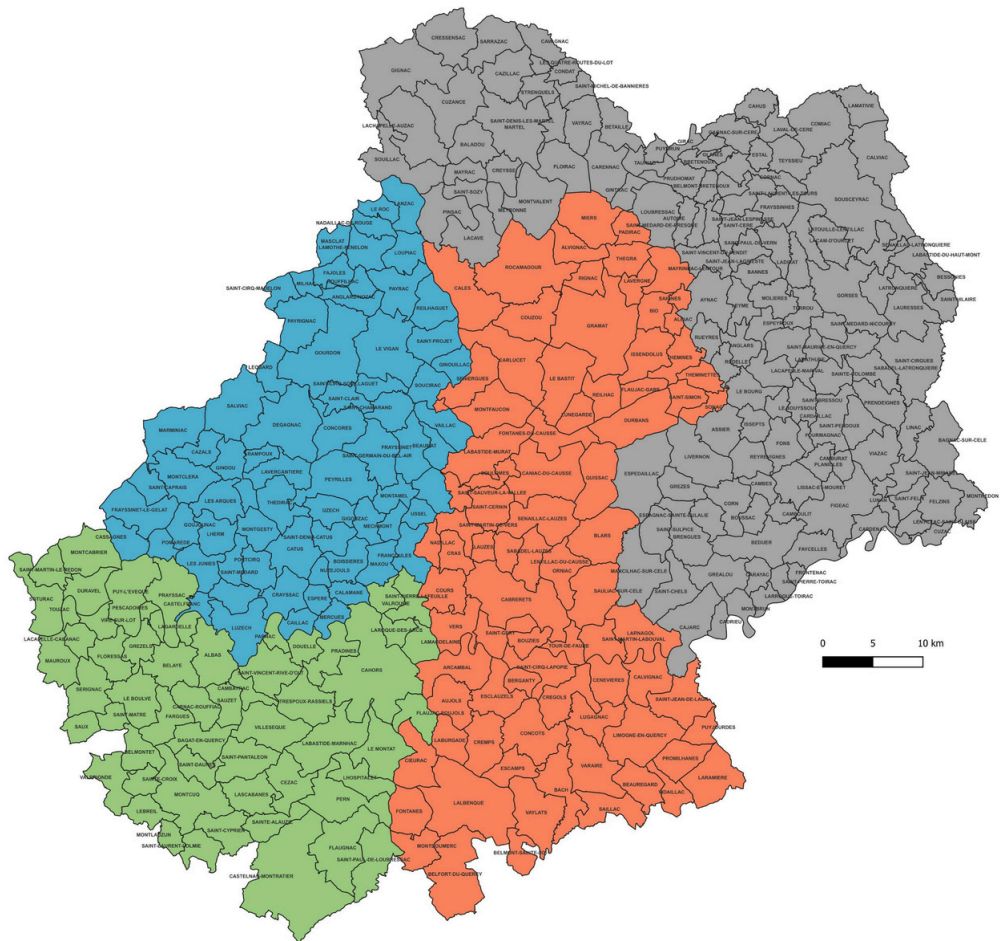
MERIT Matthieu
06.08.77.85.61

Secrétariat en charge du paiement des subventions :

BLANCHER Natacha
06.65.35.13.22
natacha@fdc46.fr

Coordinateur des services :

PUJOL Eric
06.82.85.49.62



AMÉNAGEMENTS DES TERRITOIRES

Obligatoire : visite terrain par un technicien et convention

<u>Catégorie</u>	<u>Barème</u>	<u>Plafond / adhérent</u>
Cultures « prévention dégâts »	250 €/ha	2 % du territoire 15 ha maximum
Couverts faunistiques et mellifères :		
Annuel : sarrasin, céréales	250€/ha	2 % du territoire 15 ha maximum
Pluriannuel : graminées, sainfoin	250€/ha pendant 2 ans	
Girobroyage		
Parcelles embroussaillées	170€/ha	2% du territoire 3 ha maximum
Entretien	100€/ha	
Création points d'eau (vasque bétonnée, fibrée, lissée)		
Point d'eau 150 à 200l	100€ l'unité	4 maximum/an
Point d'eau 300 à 400 l	200€ l'unité	2 maximum/an
Combiné tôle-abri	10€ l'unité	10 maximum/an
Garenne (12 à 20m ²)	150€ l'unité	/
Clapier (2 à 5m ²)	50€ l'unité	/
Parquet faisan	200€ l'unité	/
Parquet perdrix	80€ l'unité	/
Agrainoir	2€ l'unité	/

REPEUPLEMENT - PETITS GIBIERS



Les subventions concernant les espèces de petits gibiers sont attribuées prioritairement dans le cadre de regroupement d'associations et structures de chasse (sauf pour le lapin).

Renseignez-vous auprès du technicien de votre secteur.

<u>Espèces (provenance)</u>	<u>Barème</u>	<u>Plafond / adhérent</u>	<u>Obligations</u>
Perdrix rouge	4€ / oiseau	8 oiseaux / 100 ha maxi 160 oiseaux	période : 1er Juillet au 15 Août oiseaux 10 – 14 semaines
Faisan commun			
Adultes	8€ / oiseau	8 oiseaux / 100 ha 100 oiseaux maximum	période : fermeture chasse au 15 Mars
Faisandeu (10 à 14 semaines)	4€ / oiseau		période : 1er Juillet au 15 Août
Lapin			
Parc agréé FDC	8€ l'unité	/	période : fermeture chasse au 30 juin
Elevage commercial	4€ l'unité	/	
Lièvre Elevage Adhérent		50 animaux maximum 3 animaux / 100 ha	
Lièvre	50€ l'unité		période : 1 février au 30 Avril
Levraut	35€ l'unité		période : 1er Mai au 30 Juillet

PIEGEAGE



Suspension des subventions (décision AG du 19/04/2024) sauf collet arrêtoir

<u>Catégorie</u>	<u>Barème</u>	<u>Plafond / adhérent</u>
Collet arrêtoir	23 € / 100ha	200€

PREVENTION DEGÂTS DE GRANDS GIBIERS



Programme suspendu sur décision de l'AG du 19/04/2024.

Remplacé par des conventions signées avec les agriculteurs, pour une durée de 5 ans, avec la mise à disposition du matériels acquis par la fédération.

SECURITE A LA CHASSE - POSTES SURELEVES

Possibilité de commander auprès de la FDC (contact Thierry GRIMAL : 06.80.03.79.03)

Bon de commande à compléter et à retourner accompagné du chèque à la FDC du LOT.

Rappel : subvention de 40 € par poste possible pour les structures n'ayant pas atteint leur quota depuis sa mise en place en 2012/2013 (plafond : 1 poste pour 30 ha de droits de chasse signés).

Prix du mirador : ≈ 72 € TTC

CABANE DE CHASSE

Matériel salle d'éviscération et de découpe

Dossier de demande de financement à transmettre à la fédération des chasseurs après visite terrain d'un technicien et d'un administrateur. Seules les structures et associations de chasse n'ayant pas atteint leur quota de financement peuvent demander des subventions (se renseigner auprès de Natacha BLANCHER).

Congélateur (stockage déchets de venaison)

- Aide à l'achat de congélateur sur facture
- 100 € pour les structures ayant moins de 200 kg de déchets
- 200 € pour les structures ayant de 200 kg à 500 kg de déchets
- 300 € pour les structures ayant plus de 500 kg de déchets

EQUIPEMENT MATERIEL CHASSE

Dotation FDC46

- Poches de venaison (150 par structure de chasse).
- Cartes de chasse (adhérent /extérieur /invité)
- Carnet de battue

Achat

- Plaques de réserves de chasse 0.75 € l'unité
- Plaques de réserves de chasse ACCA 1.90 € //
- Filet de protection des plants (1.30m) 1.70 € //
- Panneau "Chasse en cours" 7.00 € //
- Poches de venaison (paquet de 50) 5.15 € paquet